



Conseil communautaire

Du vendredi 17 février 2017 à 14H30

À la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix sept, le dix sept février, le Conseil de communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard de Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : Hubert ARNAUD, Laurence BORGRAEVE, Pierre BUISSON, Chantal CARLIOZ, Serge CHALIER, Guy CHARRON, Stéphane FALCO, Thierry GAMOT, Franck GIRARD, Jean-Paul GOUTTENOIRE, Michaël KRAEMER, Jacques MONTEL, Pascale MORETTI, Catherine SCHULD et Gabriel TATIN

Étaient excusés : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Franck GIRARD), Isabelle COLLAVET (pouvoir à Hubert ARNAUD), Claude FERRADOU, Patrick GONDRAND, Thomas GUILLET, André GUILLOT (pouvoir à Catherine SCHULD), Luc MAGNIN, Nicole MATER (pouvoir à Serge CHALIER), Véronique RIONDET (pouvoir à Guy CHARRON), Françoise ROUGE (pouvoir à Michaël KRAEMER) et Jean-Paul UZEL

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations :

- N° 01/17 : attribution du lot 1 du marché de prestations de services d'entretien et nettoyage des locaux de la CCMV
- N° 02/17 : attribution des lots 2 et 3 du marché de prestations de services d'entretien et nettoyage des locaux de la CCMV
- N°03/17 : désignation d'un avocat

3. Présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2017

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) permet au Conseil communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité, de débattre des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure, de la gestion de la dette et de présenter les perspectives 2017 et 2018.

Ce document a été envoyé au Conseil communautaire après examen par la commission finances du 8 février et a été présenté en séance pour servir de base au Débat d'orientations budgétaires pour cette année 2017 qui verra la finalisation des projets importants menés les années précédentes (ViaVercors, Très haut débit, boucle ski roue, PLUi) et la montée en puissance des nouvelles compétences acquises ou en cours de réflexion (réorganisation touristique, compétence eau et assainissement).

Concernant la situation financière de la collectivité, nous constatons que la dynamique des entreprises est en augmentation. Afin de comprendre ce phénomène, Thierry GAMOT explique que des moyens sont mis en œuvre (l'outil Local Shift par exemple) pour vendre des terrains aux entreprises. La vente de terrains permet d'augmenter la CFE qui est récoltée par la CCMV. Cette compétence économie qui est dynamique est en lien avec la mise en place du PADD et du PLUi dont l'un des objectifs principal est de protéger le foncier.

Une fois la présentation du rapport terminée, Serge CHALIER souhaite savoir si suite au départ de Sandra BONNIAU, les missions liées à l'agriculture et à la forêt sont renouvelées pour l'année 2017. Il explique que le volet agricole prend en compte le lancement du Plan pastoral territorial et que des engagements ont été pris avec les agriculteurs. Franck GIRARD répond que ces missions ont été réorganisées en interne au sein du service attractivité et développement (pôle aménagement) et avec l'appui de la Chambre d'agriculture, du PNRV et de l'APAP.

Selon Guy CHARRON, l'animation de la charte forestière et les actions à mettre en place pour la chasse peuvent être prises en compte dans le programme LEADER. Pierre BUISSON répond qu'aucun financement n'est envisagé pour les collectivités concernant ces missions au sein du programme. Guy CHARRON regrette que des structures n'aident plus les territoires forestiers.

Chantal CARLIOZ fait le point sur les pôles et les postes qui composent le service attractivité et développement. Il est à noter que le service moyens généraux connaît des difficultés en l'absence de la directrice adjointe et d'un agent chargée des marchés publics, de la comptabilité et du secrétariat du service environnement et travaux.

Jean-Paul GOUTTENOIRE demande des précisions concernant l'intégration du personnel de Vercors Tourisme. Franck GIRARD explique que la structure associative va perdurer car il est prévu que l'ensemble des socio-professionnels intègre le pôle

tourisme du service attractivité et développement.

Stéphane FALCO constate une augmentation des effectifs de la collectivité et souhaite qu'un organigramme soit communiqué. Franck GIRARD explique que la mise à jour de ce document est en cours et qu'il sera présenté d'ici la fin du premier semestre 2017. La responsable des ressources humaines travaille actuellement sur l'intégration du personnel de Vercors Tourisme et notamment sur les différences que ce transfère peut générer (primes d'attributions, etc...).

Chantal CARLIOZ évoque le départ de la chargée d'accueil de la Mission Locale à hauteur de 0,4 ETP. Une des solutions serait que la CCMV recrute une personne et que ce poste soit déduit de la participation que la communauté de communes verse à la Mission Locale. Jean-Paul GOUTTENOIRE précise que cette personne devra suivre une formation afin de pouvoir accueillir le public dans de bonnes conditions.

Chantal CARLIOZ souhaite faire le point sur les politiques contractuelles. Pascal ARNAUD répond que ce travail a déjà commencé suite à la rencontre avec la Région Auvergne Rhône-Alpes dont l'objectif était de faire le point sur le CDDRA et avec la mise en place des contrats de ruralité.

Pascale MORETTI se questionne sur l'arrêt de la mission de Virginie COING MAILLET. Pascal ARNAUD précise que cette mission coûte chère et que grâce au lancement de la rénovation énergétique dans le cadre du TEPCV, il est envisagé d'avoir un seul et même poste qui regroupe l'animation du guichet logement et des logements saisonniers.

Après différents échanges sur les points présentés, le Conseil communautaire prend acte de ces éléments de préparation des budgets 2017. Le rapport d'orientations budgétaires est approuvé sous réserve d'effectuer les modifications énoncées. Ce document sera transmis aux communes pour information.

4. Projet de réhabilitation du Téléspace Vercors

Le bâtiment a été construit en 1996. Il est thermiquement plutôt performant mais présente des problématiques de confort et d'isolation notamment dû au principe constructif en poteaux-poutres qui a conduit à réaliser un diagnostic énergétique en 2015 proposant différents scénarios.

Au regard de ces scénarios, trois principaux objectifs ont été établis pour le projet de rénovation énergétique du Téléspace :

- améliorer significativement l'efficacité énergétique et le confort intérieur pour les usagers,
- améliorer/rénover l'attractivité et l'image du bâtiment en portant une attention particulière à la cohérence architecturale avec l'identité du bâtiment,
- utiliser cette opportunité de travaux d'efficacité énergétique pour étudier les possibilités d'optimisation et d'augmentation des espaces de travail.

En octobre 2016, OPA architecture a été sélectionné pour accompagner la CCMV dans la réalisation de l'étude de faisabilité et la définition d'un programme opérationnel de réalisation de travaux.

La commission économie du 17 janvier dernier a étudié la faisabilité du projet de réhabilitation du Téléspace aboutissant à deux scénarios :

- le premier prévoit un traitement des façades nord, un changement des menuiseries et une isolation des parois extérieures, un changement des convecteurs par des radiateurs à inertie, une création de surfaces de travail supplémentaire (35 m²), une amélioration du confort par un relamping et l'amélioration de l'acoustique des bureaux pour un coût total du scénario estimé à 318 918 €,
- le second scénario reprend les propositions du scénario 1 en ajoutant la réfection de la toiture. Le coût total de ce scénario est estimé à 495 207 €.

Au regard de la connaissance des financements mobilisables, un subventionnement à hauteur de 70 % du projet semble réalisable. La conférence territoriale d'octobre 2016 a déjà inscrit ce projet en tranche conditionnelle à hauteur de 45 % de 375 000 € HT.

Suite à la présentation de ces deux scénarios en bureau communautaire le 3 février dernier, il est proposé au Conseil communautaire de valider le scénario intégrant la réfection de la toiture. En effet, si le coût de réfection de la toiture est très important du fait de la présence de l'amiante, il paraît indispensable de réaliser ces travaux en vue de l'objectif principal d'efficacité énergétique et de confort. Par ailleurs, il est proposé d'étudier l'intégration de panneaux solaires en lien avec les Centrales villageoises des 4 Montagnes.

Thierry GAMOT complète la présentation de ce projet en spécifiant que celui-ci a déjà été intégré dans la tranche conditionnelle de la Conférence territoriale.

Pascale MORETTI constate que la location des bureaux du Téléspace sera supérieure grâce à la création de trois box de travail supplémentaires.

Serge CHALIER fait remarquer que les panneaux photovoltaïques peuvent causer des infiltrations. Dans la liste des prochaines étapes, il manque la consultation du projet par la commission urbanisme de la commune de Villard de Lans. Il souligne le fait que cette étape est importante dans la réalisation de ce projet.

Après présentation du projet de réhabilitation du Téléspace Vercors, le Conseil communautaire approuve le scénario qui prend en compte la réfection de la toiture en y intégrant la mise en place de panneaux photovoltaïques. Ce projet est approuvé avec une abstention.

5. Demande d'aide au Conseil départemental de l'Isère pour le Relais des assistantes maternelles (RAM) pour l'année 2017

Les Relais des assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil départemental de l'Isère, à hauteur de 3 049 € pour un temps plein.

Il convient au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la demande de subvention auprès du Conseil

départemental, pour le Relais des assistantes maternelles de la CCMV pour 2017, soit la somme de 4 573,50 € pour les 1.5 équivalents temps plein du RAM « P'tit Patapam ».

La demande d'aide au Conseil départemental de l'Isère pour le Relais des assistantes maternelles pour l'année 2017 est approuvée.

6. Décisions budgétaires : autorisation de dépenses - Budget silo bois 2017

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement des recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisation de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci dès le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au vote du prochain budget.

Les décisions budgétaires autorisant les dépenses pour le budget silo bois 2017 sont approuvées.

7. Présentation du nouveau site internet

Présentation du nouveau site internet et validation des modifications graphiques.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8. Délégation temporaire du droit de préemption urbain à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors

Suite à une sollicitation de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, il est proposé au Conseil communautaire de déléguer temporairement le droit de préemption urbain au bénéfice de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL), conformément à l'article R.213-1 du Code de l'urbanisme, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 700, 701, 703 et 704, situées à la Galochère, au prix de 120 000 € (déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 31 janvier 2017).

L'acquisition par voie de préemption s'inscrit dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain d'un site stratégique pour la commune, situé en entrée de village, avec d'une part, la réalisation de nouveaux logements et d'autre part, une requalification globale de l'espace (et notamment une dépollution des sols).

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. Questions diverses

- Pour la mairie d'Engins, Stéphane FALCO est le suppléant de Jacques MONTEL au Parc naturel régional du Vercors. Suite à la démission de Pierre BUISSON, Michaël KRAEMER est le membre titulaire qui représente la CCMV au PNRV. Monsieur FALCO est également son suppléant. Sachant que celui-ci ne peut être deux fois membre suppléant, le Conseil communautaire désigne Thierry GAMOT comme nouveau suppléant de la CCMV au PNRV.

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la ViaVercors : cet avenant concerne les travaux pour la tranche de la ViaVercors qui relie Méaudre à Villard de Lans par les gorges du Méaudret. Les problèmes fonciers étant résolus, le lancement des appels d'offres est prévu pour le mois de mars. Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec Alp'Etudes, pour un montant de 513 000 € HT de dépenses à un taux de 6 % soit un avenant de 30 780 € HT.

- Compétence « eau et assainissement » : la CCMV reprend cette compétence au 1^{er} janvier 2018. Il est proposé au Conseil communautaire de recruter une personne qui serait chargée de faire l'étude de cette prise de compétence en interne. Ce poste est financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau pour deux ans. Le Conseil sollicite une aide auprès de l'Agence de l'Eau pour une analyse détaillée des besoins de l'intercommunalité et pour la mise en œuvre de cette prise de compétence.

- Mise en place d'une commission « événementiels » : Thierry GAMOT propose qu'un élu de chaque commune intègre un groupe de travail dont les objectifs seraient de définir les événements qui sont d'intérêt communautaire.

- Date de restitution du dossier Super U : suite à la rencontre du porteur de projet, il est demandé au Conseil communautaire de fixer une date concernant la restitution de ce dossier. Franck GIRARD explique que la CCMV a rencontré le porteur du projet puis deux bureaux d'études. Néanmoins, il souhaite missionner un bureau d'études indépendant afin de faire une étude d'impacts.

Jean-Paul GOUTTENOIRE s'interroge sur les incidences que ce projet peut générer au point de vue urbanisme avec notamment l'élaboration du PLUi ainsi que les problèmes liés au bâtiment et à la circulation.

Serge CHALIER se demande quel est le poids de la décision communautaire et de la commune de Lans en Vercors. Selon Michaël KRAEMER, si le bâtiment respecte les obligations des terrains constructibles inscrit dans le PLUi, la CCMV n'est pas en mesure de refuser le projet. Celui-ci modifiant le terrain, il relève de la compétence du PLUi donc de la CCMV.

Chantal CARLIOZ pense que cette implantation concerne la commune de Lans en Vercors. On ne peut pas imposer ce projet à une collectivité. Concernant les études qui ont été menées, nous ne connaissons pas assez les données de l'évasion commerciale. Selon elle, il faut d'abord savoir ce que nous voulons pour notre territoire.

Pierre BUISSON se demande pourquoi toutes les demandes des porteurs de projets sont étudiées en Conseil communautaire. Franck GIRARD répond que c'est une demande particulière qui a une incidence sur tous les commerces du Plateau et qui par conséquent a un impact sur d'autres communes.

Serge CHALIER précise que la Chambre de commerce et d'industrie a déjà rendu une étude, ce n'est pas utile d'en refaire une autre. Franck GIRARD dit que ce retour était seulement un avis et non une étude. Le fait d'avoir des études réalisées par des bureaux d'études soulève des interrogations car chaque structure fait un retour en fonction de son positionnement. Stéphane FALCO approuve ces propos en expliquant que si un bureau d'études ne prend pas en compte l'évasion commerciale alors les chiffres seront faux. Michaël KRAEMER précise que l'évasion commerciale en montagne est compliquée à évaluer car la plupart des habitants du Plateau font leurs achats et leurs courses alimentaires à Grenoble. L'implantation d'une nouvelle grande surface ne fera pas changer cette habitude.

Comme l'explique Chantal CARLIOZ, il faut suivre la volonté des élus c'est à dire d'implanter des entreprises dans les zones d'activités économiques tout en maintenant l'activité économique dans les centres bourgs. Il faut consolider cet équilibre et il est nécessaire de se positionner politiquement afin d'engager des discussions concernant ce projet.

Pierre BUISSON demande quel est le pouvoir de la Communauté de communes pour ce projet sachant que nous avons qu'une voix au sein de la commission départementale d'aménagement commercial.

Selon Thierry GAMOT il est intéressant d'étudier ce projet selon deux aspects : l'aspect urbanisme et l'aspect économique. Les réponses à nos différents questionnements peuvent être objectives si nous travaillons avec des bureaux d'études spécialisés dans ces domaines.

Jean-Paul GOUTTENOIRE souhaite savoir quelle est la vision du territoire concernant ce projet, si les contraintes d'urbanisme permettent ou non cette implantation. Il faut bien prendre en compte la sécurité routière avec les problématiques liées au rond point de Jaume et à l'axe routier chargé qui permettrait d'accéder au parking du magasin.

Après plusieurs échanges, il est convenu que ce rendu se fera auprès de la commission « attractivité et développement ».

- Agenda :

- * le Conseil communautaire initialement prévu le vendredi 24 mars est annulé et reporté au vendredi 31 mars à 14H30
- * venue du secrétaire d'état du Conseil départemental le lundi 27 février
- * venue de Monsieur Jean-Pierre BARBIER le mercredi 8 mars matin